



Ligue Centre-Val de Loire de Football Aides financières

Lancement de la campagne A.N.S. « Actions » 2020



La campagne de subventionnement de l'Agence Nationale du Sport 2020 est lancée et se déroulera **jusqu'au 31 mai**.

Vous retrouverez ci-après quelques informations pratiques afin d'effectuer vos démarches pour votre club.

Sous l'égide de la Fédération, nous vous rappelons les **priorités d'attribution des subventions en faveur des projets**, à savoir :

- La diversification de ses pratiques
- Le développement de la pratique féminine
- Le développement du football loisir
- La structuration de ses clubs
- Le rôle éducatif, social et solidaire du football

Les actions soutenues prioritairement sur le territoire de la Ligue Centre-Val de Loire sont :

- **Promotion du Sport Santé**
 - ⇒ Valorisation de la mixité au sein des sections loisir (Foot en marchant),
- **Le développement de la pratique féminine**
 - ⇒ La création d'une école féminine de football (U6F à U11F)
 - ⇒ Amélioration de l'accueil de nouvelles licenciées,
 - ⇒ Nouvelles dirigeantes et aide à la formation de l'encadrement
- **Développement de l'éthique citoyenne**
 - ⇒ Soutien ou Accompagnement scolaire
 - ⇒ Accès à la pratique du football pour les publics en difficulté

Une note de cadrage et le code de subvention territoriale précisant les modalités pour déposer votre projet vous été adressé par la FFF par e-mail.



1. Conditions d'éligibilité

- Clubs affiliés FFF
- Aide minimum de 1 500€ par porteur de projet (1 000€ pour les clubs situés en Z.R.R.) dans la limite de 50% du coût du projet
- Correspondance du projet avec les priorités d'actions fixées
- Action commencée en 2020
- Dossier du club, déposé sur la plateforme « **Le Compte Asso** » **avant le 31 mai 2020.**

Si votre compte n'est pas encore créé, nous vous invitons à le faire dès maintenant en renseignant l'ensemble des éléments administratifs demandés. Une fois intégrés, ceux-ci seront juste à actualiser lors de vos demandes diverses ultérieures.

2. Comment effectuer la demande

En lien avec le document que vous recevrez, voici un résumé :

- Se connecter à son « Compte Asso »
- Saisir IMPERATIVEMENT :
 - Son numéro d'affiliation
 - Le code de la Ligue (envoyé par e-mail à chaque club)
 - Le code du dispositif fédéral de rattachement de l'action

ATTENTION

Si vous souhaitez déposer **plusieurs projets** : créer **UN SEUL DOSSIER** au nom de votre club et insérer plusieurs actions dans ce même dossier.